

(Traduction)

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NOTE GÉNÉRALE

pourront être importés en franchise des droits de douane des États-Unis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991.

1. Les taux de droits de douane applicables aux produits des numéros tarifaires 1204.00.00 et 1205.00.00 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 0,3 ¢/kg;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
2. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1507.10.00 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 7,8 %;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
3. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1507.90.20 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1994 -- 0,3 %;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995 -- En franchise.
4. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1507.90.40 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1994 -- 4,5 %;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995 -- En franchise.
5. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1508.10.00 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 1,7 ¢/kg;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
6. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1508.90.00 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 3 ¢/kg;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.